

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

### à l'interpellation Fabienne Freymond Cantone et consorts – Qu'attend le canton de Vaud pour réduire ses émissions de CO<sub>2</sub> grâce à la manne fédérale ?

#### **Rappel**

*Avec le Programme Bâtiments, la Confédération et les cantons entendent réduire considérablement la consommation énergétique du parc immobilier suisse et les émissions de CO<sub>2</sub>. Ainsi, la Suisse peut apporter sa contribution à la protection du climat et diminuer sa dépendance vis-à-vis des importations de gaz et de pétrole. Cet objectif va de soi : en Suisse, plus de 40% de la consommation énergétique et des émissions de CO<sub>2</sub> sont générées par le secteur du bâtiment. Environ 1.5 million de maisons nécessiteraient de toute urgence un assainissement énergétique. Or, seulement 1% environ des objets immobiliers existants sont rénovés chaque année.*

*Pour illustrer l'effet positif des assainissements énergétiques, notons que, dans certains bâtiments, les besoins de chauffage diminuent de plus de la moitié. Si l'on remplace dans le même temps les sources d'énergie traditionnelles par des énergies renouvelables, l'effet positif sur le climat augmente encore. Sur toute la durée de vie des mesures fédérales, soit près de 40 ans, le programme permettrait des économies de 35 à 52 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>.*

*Ces objectifs relèvent encore de volontés politiques, et pas encore de réalités : la statistique sur le CO<sub>2</sub> publiée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) le 3 juillet 2013 montre que les émissions de CO<sub>2</sub> dues aux combustibles n'ont que peu baissé entre 2011 et 2012. Elles se montaient, en 2012, à 82.5% de la valeur de 1990, franchissant ainsi nettement le seuil de 79% visé. C'est pourquoi, en vertu de l'ordonnance sur le CO<sub>2</sub> édictée par le Conseil fédéral, une hausse de la taxe sur le CO<sub>2</sub> est prévue à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.*

*Quant à cette taxe, le canton de Vaud est dernier du classement fédéral dans son utilisation pour isoler les bâtiments. Ceci se constate dans le graphique du haut, selon la page en annexe, tirée du Rapport général de gestion 2012 "Le Programme Bâtiments"[1]. Alors que nous allons voter dans ce parlement une amélioration de la loi vaudoise sur l'énergie, allant dans le sens du programme fédéral, qu'il y a des fonds disponibles pour assainir notre parc immobilier et produire plus d'énergies propres, ce mauvais classement de notre canton interpelle. Cela est d'autant plus important que nous payons en quelque sorte deux fois ce manque de résultats, soit:*

- 1. Les consommateurs vaudois paient la taxe CO<sub>2</sub> avec un retour d'argent par habitant très faible par rapport à la moyenne fédérale. Cet argent collecté dans notre canton se dépense au final pour des mesures d'économies d'énergie faites ailleurs.*
- 2. En n'assainissant pas notre parc immobilier, on continue à brûler les mêmes énergies fossiles, que nous ne produisons pas localement on gaspille donc cet argent, globalement, et contribuons à la dégradation toujours plus grande de l'atmosphère.*

Au vu de cet apparent manque de dynamisme du canton de Vaud à faire assainir les bâtiments sur son territoire, nous avons l'honneur de demander au Conseil d'Etat de répondre aux points suivants:

- Pourquoi le canton de Vaud est-il dernier de la liste fédérale des économies de CO<sub>2</sub> du "Programme national Bâtiments" ?
- Quelle publicité a été faite auprès des privés, et des institutions publiques, sur ce programme fédéral ?
- Qu'a-t-il été fait pour accompagner les potentiels utilisateurs de cette subvention fédérale dans leurs démarches pour l'obtenir ?
- Qui, au final, a utilisé ces subventions fédérales dans notre canton ?
- Qu'entend faire le Conseil d'Etat pour "booster" nos chiffres, et économies d'énergie, en lien avec le Programme Bâtiments ?

Nous vous remercions par avance de vos prompts réponses... Le temps presse et les objectifs posés politiquement sont encore loin d'être atteints.

Souhaite développer.

(Signé) Fabienne Freymond Cantone

[1] Le rapport complet : <http://www.dasgebaeudeprogramm.ch/index.php/fr/faits-a-chiffres/annee-2012>.

## Réponse du Conseil d'Etat

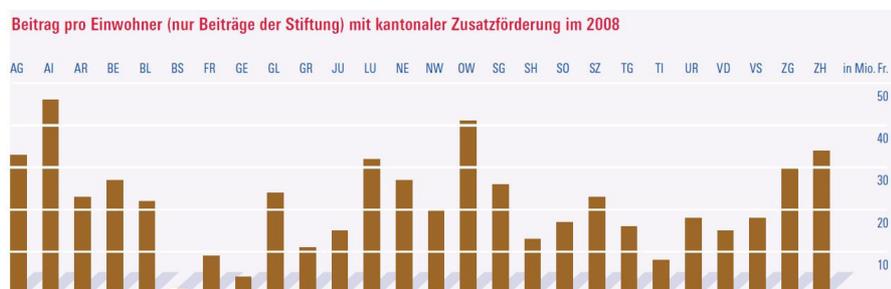
### Préambule

Le Conseil d'Etat tient à rappeler que la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> est l'un des objectifs de son programme de législature et qu'il a mis en place de nombreuses mesures dans ce but, notamment via son programme "100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique".

Afin de préciser le cadre de sa politique de subventionnement, il rappelle ci-dessous les diverses opérations mises sur pied depuis 2006 pour favoriser l'assainissement énergétique des bâtiments.

### Fondation du centime climatique

De 2006 à 2009, la fondation privée du centime climatique a octroyé près de 175 millions de francs d'aides financières dans l'ensemble de la Suisse pour l'assainissement des bâtiments chauffés au mazout ou au gaz. Une nette différence a été observée entre les cantons romands et les cantons alémaniques, ces derniers profitant manifestement beaucoup plus de ce programme comme le montre le graphique ci-après (source : Rapport final de la fondation du centime climatique, Zürich, 2011)



Montant versé par habitant

### Programme cantonal d'assainissement des bâtiments

En 2009, une action ponctuelle a été lancée par certains cantons en complément du centime climatique afin d'accroître le nombre de rénovations. La plupart des cantons romands ont doublé les montants alloués et étendu leurs aides financières aux bâtiments chauffés avec une autre source d'énergie.

Dans le canton de Vaud, cette action ponctuelle, nommée *Programme cantonal pour l'assainissement*

*des bâtiments*(PCAB), a connu un grand succès puisque 857 projets se sont vus octroyés plus de 20 millions de francs de subventions, ce qui a engendré quelque 110 millions de francs d'investissements, permis d'économiser environ 4'400 tonnes de CO<sub>2</sub> par année, et concernait environ 0.7% du parc immobilier.

### **Nouveau programme bâtiments**

Dès le printemps 2010, un programme national, financé par une affectation partielle de la taxe sur le CO<sub>2</sub>, a été mis en place pour succéder à celui de la fondation du centime climatique. Prévu pour une durée de 10 ans, il a connu sur le plan suisse, dès le départ, un nombre de demandes supérieur aux estimations et s'est rapidement trouvé contraint de procéder à deux adaptations successives en 2011 et 2012, se traduisant par un renforcement des critères et une baisse des montants octroyés, et cela afin d'ajuster les montants octroyés aux moyens à disposition.

Malgré ces mesures, le groupe de pilotage regroupant les cantons et la Confédération a dû permettre d'effectuer des réservations en anticipant sur le produit de la taxe CO<sub>2</sub> des années suivantes et a introduit une liste d'attente pour les versements afin de pallier au manque de liquidités.

Ce programme a failli être stoppé au courant de l'été 2013, mais la décision du Conseil fédéral d'augmenter la taxe CO<sub>2</sub> au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et de prolonger d'une année la convention cadre avec les cantons a permis de le maintenir, a priori jusqu'en 2015.

Le programme bâtiments est composé de 2 volets distincts:

- Le volet A qui représente les contributions pour l'isolation des bâtiments (programme uniforme sur le plan suisse, géré de manière centralisée et doté d'environ 110 à 133 millions de francs par année)
- Le volet B qui représente les aides aux subventions cantonales (principalement pour les installations techniques, telles que par exemple les capteurs solaires ou les chauffages au bois, dotées de 55 à 67 millions de francs par année)

Des nettes disparités entre cantons romands et alémaniques sont à relever pour ce qui concerne le volet A. Ainsi, 4 cantons romands, dont notre canton, figurent systématiquement parmi les 6 cantons bénéficiant le moins du programme pour les années 2010, 2011 et 2012 (classement exprimé en tonnes de CO<sub>2</sub> économisées par milliers d'habitants).

### **Réponse aux questions posées**

#### **1. Pourquoi le canton de Vaud est-il dernier de la liste fédérale des économies de CO<sub>2</sub> du "Programme national Bâtiments" ?**

Pour le volet A, le succès du programme cantonal de 2009 a vraisemblablement provoqué un pic d'assainissements qui, s'il n'a pas épuisé le marché, a tout de même généré une baisse des demandes en 2010 et 2011 et, par conséquent, des versements 2012 à cause du décalage de 1 à 2 ans entre une demande effective et le versement. On peut encore relever le fait que, que pour des raisons liées à l'informatique notamment, les demandes déposées en 2010 ont été traitées, dans notre canton, avec passablement de retard.

Pour le volet B, concernant principalement les installations de production d'énergies renouvelables, le canton de Vaud se situe généralement dans la moyenne des cantons romands. Sur le plan suisse en 2012, il se situe en 20<sup>ème</sup> position sur 26 cantons, alors qu'il était 15<sup>ème</sup> en 2010 et 19<sup>ème</sup> en 2011.

#### **2. Quelle publicité a été faite auprès des privés, et des institutions publiques, sur ce programme fédéral ?**

Le Conseil d'Etat constate que la Direction générale de l'environnement (DGE), en charge de ce programme, a déjà pris certaines mesures et en prévoit de nouvelles, qui devraient déployer leurs effets à l'avenir. Quelques exemples:

- La DGE profite des séminaires dédiés aux professionnels, associations ou au grand public pour présenter les aides financières à disposition (un peu plus d'une dizaine chaque année).
- En automne 2012, la DGE a organisé 3 séances d'information publiques spécifiques pour présenter les aides pour la rénovation et les nouveaux bonus octroyés dans le cadre du projet "100 millions pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables", avec au total plus de 300 personnes présentes.
- En 2012 et 2013, une page spéciale cantonale sur les aides financières a été insérée dans le journal "Suisseénergie" qui touche près de 100'000 propriétaires dans le canton.
- Dès l'automne 2013, un stand Energie vaudois dispense des conseils et présente les diverses aides cantonales dans diverses foires régionales, pour toucher le plus grand nombre de propriétaires. Plus de 400 visiteurs ont reçu une information sur les 4 foires d'automne 2013 (comptoir suisse, expo de Cossonay, comptoir de Morges et comptoir Broyard). Cette mesure va se poursuivre ce printemps avec Habitat et Jardin, le comptoir du nord vaudois et celui de la Vallée de Joux.
- Un programme de communication va être lancé pour développer une campagne d'information sur divers thèmes traités par la DGE, dont font partie notamment la loi sur l'énergie et les subventions.
- Des discussions ont commencé avec différentes entités et associations pour mieux informer leurs membres/cercles sur ces opportunités. Des présentations sont d'ores et déjà prévues aux milieux immobiliers et aux entrepreneurs. La DGE profitera de l'information sur la nouvelle loi sur l'énergie pour parler également des aides financières.

### **3. Qu'a-t-il été fait pour accompagner les potentiels utilisateurs de cette subvention fédérale dans leurs démarches pour l'obtenir ?**

Si les demandes devant être effectuées en ligne sur un formulaire uniforme au niveau suisse ne sont pas compliquées, les documents techniques annexes à transmettre sont eux, le plus souvent, fournis directement par les entreprises chargées des travaux.

Le Conseil d'Etat rappelle que la DGE, par son centre info-énergie et son site internet [www.vd.ch/energie](http://www.vd.ch/energie), est toujours à disposition des propriétaires et des professionnels pour toute demande à ce sujet, et qu'il répond à de nombreuses demandes chaque jour par téléphone (deux lignes à disposition) ou par courriel.

Malgré le fait que l'explication des démarches fasse partie des présentations publiques du programme de subventions, la DGE a toutefois prévu d'organiser au printemps 2014 une séance d'information spécifique pour les entrepreneurs.

### **4. Qui, au final, a utilisé ces subventions fédérales dans notre canton ?**

Les subventions sont octroyées à toutes les catégories de propriétaires, qu'ils soient privés institutionnels ou des entreprises.

Pour le volet A, le programme national étant géré par une centrale, le canton de Vaud ne dispose pas des détails sur les types de propriétaires. Néanmoins, en se fondant sur les dossiers pour lesquels notre canton octroie un complément de subvention ("bonus"), on peut relever que les propriétaires privés représentent environ trois quarts des demandes et près de la moitié des montants octroyés. L'autre moitié des montants est octroyée à des entreprises dont certaines gèrent des parcs immobiliers. Enfin, la part allouée à des entités publiques est plutôt faible, comme le montre le tableau ci-après (source : état des lieux de la première année d'exploitation du projet A1 100 millions):

Type de propriétaire	Nombre		Montant [CHF]	
Subvention aux entreprises publiques	6	2.6%	74620	6%
Subvention aux entreprises privées	51	21.9%	630750	47%
Subvention aux propriétaires privées	176	75.5%	629950	47%

#### *Bénéficiaires du programme A1*

Pour le volet B, concernant les aides cantonales, une statistique effectuée en 2010 montre des rapports de près de 46% des montants attribués à des particuliers et 54% aux entreprises et collectivités.

### **5. Qu'entend faire le Conseil d'Etat pour "booster" nos chiffres, et économies d'énergie, en lien avec le Programme Bâtiments ?**

Le Conseil d'Etat est bien conscient de cette problématique et tient à rappeler que la rénovation du parc immobilier est un axe prioritaire de sa politique énergétique. C'est aussi pourquoi il a affecté 15 millions de CHF de son programme "100 millions" à des bonus pour les travaux d'assainissement des bâtiments.

Cette action étant assez récente, il est encore un peu tôt pour qu'elle puisse déployer tous ses effets. Du côté législatif, la nouvelle loi sur l'énergie prévoit des nouvelles mesures telles que le Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB), qui devraient permettre de mieux cibler les actions à entreprendre dans les bâtiments existants.

Comme cela a été rappelé plus haut, les cantons romands de manière générale, et le canton de Vaud en particulier, ont tendance à moins solliciter les aides financières disponibles que les cantons alémaniques. C'est une tendance que l'on a déjà constatée à diverses occasions, pour laquelle nous ne disposons que d'explications partielles et qui interpelle tout particulièrement.

Fort de ce constat, la DGE est donc en train de mettre sur pied, en plus des nouvelles mesures de communication mentionnées ci-dessus, une étude et des analyses en collaboration avec les différents acteurs concernés pour mieux comprendre ce qui freine les travaux de rénovation et chercher des pistes d'amélioration.

### **Conclusion**

Le programme cantonal d'assainissement des bâtiments (PCAB) de 2009 a été un succès et a permis d'agir sur le marché de la rénovation. Le "Programme Bâtiments" national lancé en 2010, en revanche, accuse un certain fléchissement dans notre canton.

Pour l'avenir, conscient de cette situation, le Conseil d'Etat compte sur son programme "100 millions" et sur les mesures organisationnelles prévues à la DGE et à la Direction de l'énergie (avec des ressources renforcées) pour pouvoir amplifier les effets de sa politique énergétique. Il s'engage fermement afin d'augmenter le taux d'assainissements des bâtiments en s'appuyant également sur la nouvelle loi sur l'énergie (LVLEne) qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 26 mars 2014.

Le président :

*P.-Y. Maillard*

Le chancelier :

*V. Grandjean*